

Syndicat Mixte Contrat Rivière Woigot

Assainissement
Aménagement rivière
Production et distribution AEP

Présentation négociation DSP

Les domaines de compétence

Compétences historiques :



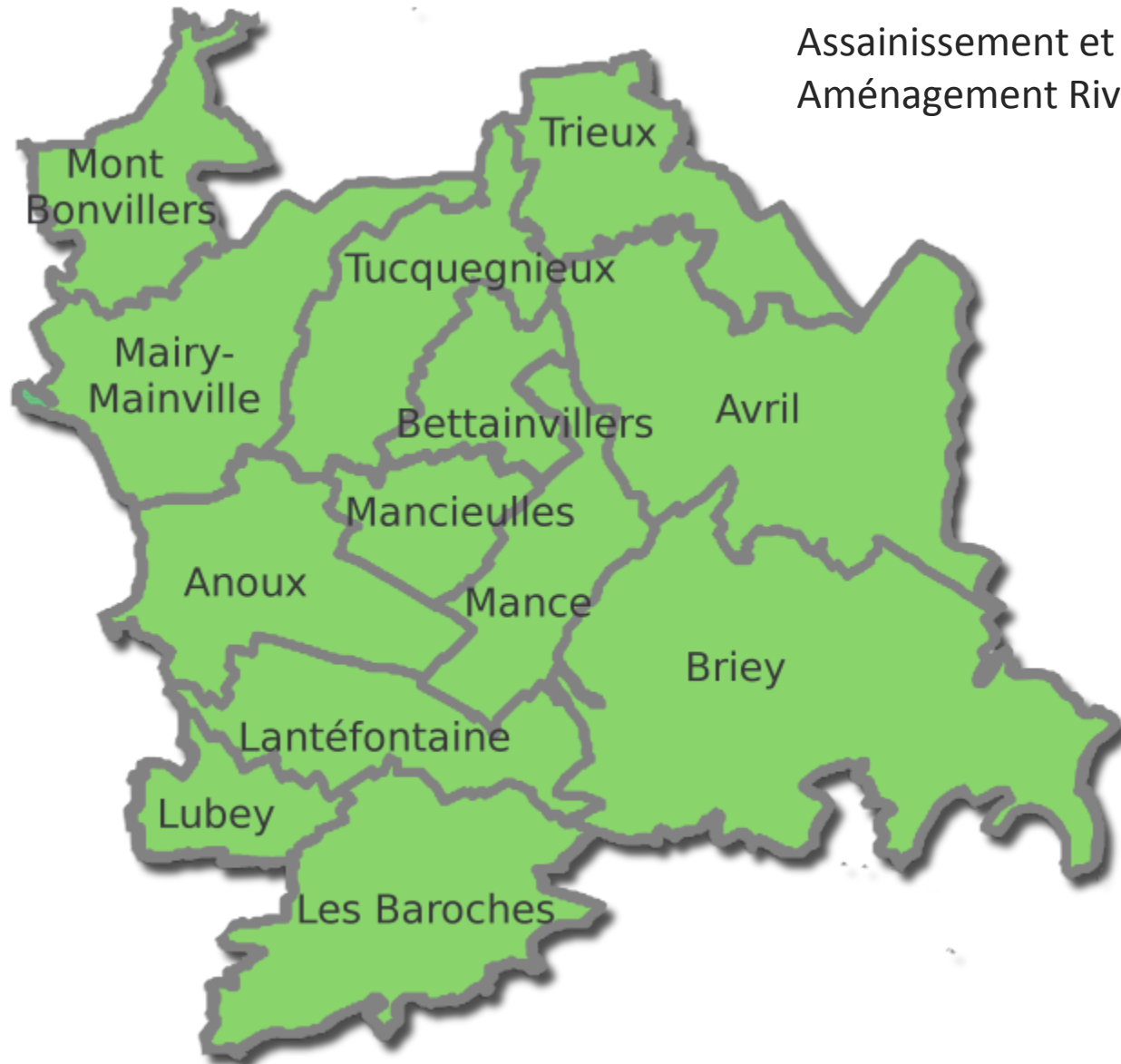
Compétences nouvelles :



Compétences **obligatoires**



Assainissement et
Aménagement Rivière GEMA



Présentation Syndicat Mixte du CRW

Soucieux de rationaliser le schéma de distribution, d'adduction et de production d'eau potable sur le territoire du Syndicat de Contrat de Rivière Woigot, les communes ci-après précisées ont délibéré favorablement sur le principe de transfert de leurs compétences à compter du 1^{er} janvier 2014 :

Commune de **Briey** pour son transfert du réseau de distribution d'eau potable;

Commune de **Bettainvillers** pour son transfert du réseau de distribution d'eau potable;

Commune de **Avril** pour son transfert du réseau de distribution d'eau potable;

Commune de **Mancieulles** pour son transfert du réseau de distribution d'eau potable;

Le Syndicat des eaux de Lantefontaine et ses communes adhérentes (**Anoux**, **Lantefontaine** - **Immonville**, **Les Baroches** - **Génaville**, **Lubey** et **Mance**) pour son transfert du réseau de distribution d'eau potable;

La communauté de communes du Pays de Briey et ses communes adhérentes (Anoux, Lantefontaine - Immonville, Les Baroches - Génaville, Lubey, Mance, Briey, Mancieulles et Bettainvillers) pour son transfert du réseau d'adduction d'eau potable et sa production.

7

Communes

Avril; Val de Briey (Briey, Mance, Mancieulles); Bettainvillers; Lantefontaine; Lubey; Anoux; Les Baroches et CCPB (Production AEP).

11 568

Habitants

5 063

Abonnés

Les missions assurées par le CRW en matière d'eau potable sont :

- la production et l'adduction d'eau potable,
- la distribution d'eau potable.

Compétences eau potable



Production et distribution AEP





Les contrats de délégations de service public pour la distribution eau potable

- Briey, Avril et Bettainvillers qui ont chacune un contrat de délégation de service public qui arrive à échéance au 31 décembre 2019 ;
- Anoux, Lantéfontaine, Les Baroches, Lubey, Mance et Mancieulles pour lesquelles il existe un contrat unique de délégation de service public qui arrive à échéance au 31 décembre 2019.

Compétence distribution AEP

Patrimoine du Syndicat

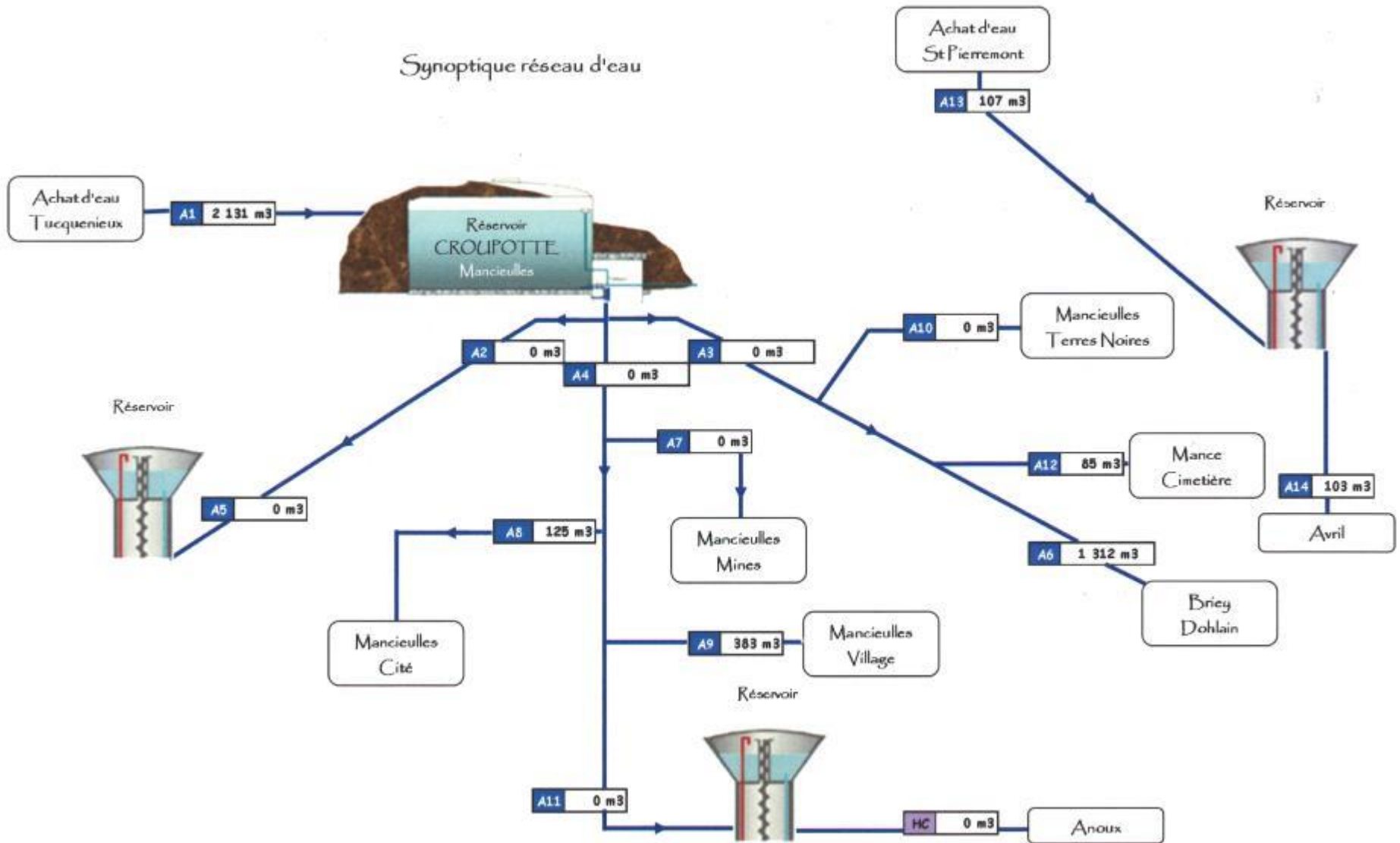


CARACTERISTIQUES DU SERVICE

-
-
- Achat d'eau au service production CRW : 652 572 m³ (donnée 2017)
- Volumes consommés : 534 393 m³ (donnée 2017)
- Nombre d'abonnés : 5 063 abonnés (donnée 2017)
- Nombre habitants : 11 568 habitants desservis (2017)
- Châteaux d'eau : 4 châteaux d'eau (donnée 2018)
- Longueur totale du réseau (hors branchement) : 93 045 ml (donnée 2017)
- Longueur totale des branchements : 32 165 ml (donnée 2017)
- Nombre de branchements : 4 095 branchements (donnée 2017)
- Nombre de compteurs particuliers : 4 999 compteurs (donnée 2017)
- Nombre de poteaux d'incendie : 203 poteaux incendie (donnée 2018)
- Nombre de stabilisateurs de pression : 7 (donnée 2018)
- Nombre de régulateur altimétrique : 1 (donnée 2018)
- Nombre de compteurs de livraison (production) : 10 (donnée 2018)
- Dont équipés d'un système de télésurveillance : 10 (donnée 2018)
- Nombre de compteurs de sectorisation (distribution) : 21 (donnée 2018)
- Dont équipés d'un système de télésurveillance : 12 (donnée 2018)
- Station de surpression (production) : 3 (donnée 2018)
- Station de surpression (distribution) : 1 (donnée 2018)
- Diamètre du réseau principal : DN100, DN125, DN150
- Mode de gestion : gestion déléguée par affermage (VEOLIA, Longwy) (donnée 2018)

Patrimoine du Syndicat

Synoptique réseau d'eau



Le délégataire sera chargé de la gestion du service et de ses installations. Les caractéristiques des prestations que devra assurer l'entreprise délégataire seront principalement les suivantes :

- Le droit exclusif pour le délégataire d'assurer le service public de distribution d'eau potable à l'intérieur du périmètre ;
- Le fonctionnement, la surveillance, l'entretien et la maintenance des installations et ouvrages du service;
- Le renouvellement des matériels tournants, des accessoires hydrauliques et des équipements électromécaniques des réseaux ;
- La tenue à jour des plans et de l'inventaire technique des immobilisations ;
- La gestion de clientèle : accueil des abonnés, facturation du service aux abonnés du service et recouvrement ;
- La transmission de la donnée relative au service à la Collectivité afin de faciliter l'accomplissement du contrôle par cette dernière ;
- L'obligation de fournir à la Collectivité les renseignements et conseils relatifs aux ouvrages et au fonctionnement du service ;
- L'échange permanent au niveau de l'interface production/distribution.

Durée : 8 années

Début de l'exécution du contrat : 01/01/2020

Fin du contrat : 31/12/2027

Par délibération en date du 22/06/2017, le Conseil Syndical a approuvé le principe de l'exploitation du service public d'eau potable dans le cadre d'une concession de service public pour le périmètre retenu avec l'accompagnement du bureau d'études Espelia.

Le comité technique paritaire a approuvé le mode de gestion en date du 4 décembre 2017.

Un Avis de Concession a été publié dans :
le Site dématérialisé e-marchespublics.com en date du 20 mars 2018.
le Républicain Lorrain parution du 23 mars 2018
le BOAMP 18-40207 du 22 mars 2018 et 18-40314 du 23 mars 2018
le JOUE 2018/S 060 – 133550 du 27 mars 2018 et 2018/S 060-133550 du 18 avril 2018

La date limite de remise des candidatures était fixée au 25 mai 2018.

Suite à l'analyse des candidatures, la Commission Concession s'est réunie le 19 juin 2018 pour sélectionner les entreprises admises à présenter leur offre. Deux sociétés ont fait acte de candidature :

SUEZ ACTIVITE EAU France
VEOLIA Eau

Le cahier des charges des prestations a été adressé le 23 juillet 2018 aux candidats admis à remettre une offre.

Les candidats ont été invités à remettre une offre au plus tard le 21 septembre 2018.

La Commission Concession s'est réunie pour l'ouverture des offres le 25 septembre 2018. Les deux candidats retenus pour remettre une offre, SUEZ et VEOLIA ont répondu.

La Commission s'est réunie le 30 octobre 2018 pour procéder à l'analyse des offres.

Une première réunion de négociation s'est déroulée dans les locaux de la Collectivité le 14 novembre 2018.

Les deux candidats ont remis une seconde offre le 5 décembre 2018.

En parallèle de cette procédure, le CRW a décidé de racheter le parc compteur à l'issue du contrat en cours. Les candidats ont remis une nouvelle offre le 4 février 2019.

Les offres ont été appréciées au regard de la qualité du service proposé, de l'adéquation des moyens proposés aux objectifs du service et de leurs aspects financiers selon les critères suivants :

- la qualité du service proposé aux usagers, notamment au niveau technique à travers les engagements et dans la gestion des abonnés à travers l'accueil et l'information du public et les éventuels engagements de service.
- les aspects financiers, notamment à travers les tarifs et leur évolution, la prise en compte du renouvellement, les conditions de reversement de la part collectivité ;
- l'organisation et les moyens matériels et en personnel mis en œuvre pour l'exploitation et la continuité du service
- l'adéquation des moyens proposés aux objectifs de qualité de service

L'analyse des offres

	OFFRE VEOLIA	OFFRE DE L'ATTRIBUTAIRE - SUEZ
<p>Critère 1</p> <p>La qualité du service proposé aux usagers, notamment au niveau technique à travers les engagements et dans la gestion des abonnés à travers l'accueil et l'information du public et les éventuels engagements de service.</p>	<p>Niveau d'engagement satisfaisant</p> <p>Taux de respect des engagements de 80%</p>	<p>Outre l'engagement de se conformer aux exigences du contrat, le candidat SUEZ présente un taux de respect de ses engagements de 96%.</p> <p>Le candidat SUEZ propose une enveloppe globale de renouvellement plus élevée.</p> <p>En matière de gestion patrimoniale, le candidat SUEZ s'engage sur un meilleur Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale.</p>

L'analyse des offres

	OFFRE VEOLIA	OFFRE DE L'ATTRIBUTAIRE - SUEZ
Critère 2 Les aspects financiers, notamment à travers les tarifs et leur évolution, la prise en compte du renouvellement, les conditions de reversement de la part collectivité	Part fixe DN 15 : 35 € Part variable : 0,7025 €/m ³	Part fixe DN 15 : 32€ Part variable : 0,3590€ (0 à 60m ³) et 0,3980€ (60 à 200m ³) .

L'analyse des offres



	OFFRE VEOLIA	OFFRE DE L'ATTRIBUTAIRE - SUEZ
Critère 3 L'organisation et les moyens matériels et en personnel mis en œuvre pour l'exploitation et la continuité du service	<p>Les deux candidats proposent des systèmes de gestion d'astreinte et de gestion de crise satisfaisant avec différents échelons de mobilisation allant jusqu'au niveau national.</p> <p>Les deux candidats sont prêts à passer la certification ISO 14001 : VEOLIA en 18 mois.</p> <p>Le candidat VEOLIA est prêt à passer la certification ISO 50001 sous 24 mois</p>	<p>Les deux candidats proposent des systèmes de gestion d'astreinte et de gestion de crise satisfaisant avec différents échelons de mobilisation allant jusqu'au niveau national.</p> <p>Les deux candidats sont prêts à passer la certification ISO 14001 : SUEZ en 6 mois.</p> <p>Le candidat SUEZ dispose de la certification ISO 50001, Management de l'énergie</p>
Critère 4 L'adéquation des moyens proposés aux objectifs de qualité de service	<p>Les moyens des deux candidats sont relativement équivalents</p> <p>Les deux candidats ont présenté une organisation et des moyens humains et matériels satisfaisants et permettant de répondre aux attentes du cahier des charges.</p>	<p>Les moyens des deux candidats sont relativement équivalents</p> <p>Les deux candidats ont présenté une organisation et des moyens humains et matériels satisfaisants et permettant de répondre aux attentes du cahier des charges</p>

Au regard de l'analyse, on constate que :

- Les deux offres apparaissent performantes au regard des besoins de la collectivité.
- L'écart de charges globales d'exploitation présentées par les deux candidats impacte très fortement le tarif à l'abonné : La facture 120 m³ de VEOLIA est 50% plus chère que celle de SUEZ.

L'offre de SUEZ est donc plus intéressante financièrement que celle de l'autre candidat et ne présente pas un écart technique déterminant avec l'offre de VEOLIA. La commission a proposé à monsieur le Président de retenir SUEZ pour assurer le contrat de délégation ayant pour objet l'exploitation du service de distribution d'eau potable.

Par délibération du 20 juin 2019 le Conseil Syndical a décidé, à l'unanimité, de confier à SUEZ la gestion du service de distribution d'eau potable sur le territoire des communes de Briey, Avril, Bettainvillers, Anoux, Lantefontaine, les Baroches, Lubey, Mance et Mancieulles.

Tarification unique pour l'ensemble des communes ayant transférées la compétence distribution eau potable au CRW

01 JANVIER 2020 SUEZ tarification par tranche				
Prix € H.T	CRW			
EAU	Tranche			
Exploitation	1 à 60 m ³	61 à 200 m ³	201 et plus	> 1000 m ³
Abonnement (distr.)	32,00 €	32,00 €	32,00 €	32,00 €
Consommation (achat d'eau)	1,20 €	1,20 €	1,20 €	1,20 €
Consommation (part syndicale)	0,8400 €	0,9400 €	1,2500 €	1,4500 €
Consommation (part distr.)	0,3590 €	0,3980 €	0,4240 €	0,4240 €
Redevance pollution domestique *	0,3500 €	0,3500 €	0,3500 €	0,3500 €
Préservation des ressources*				
Prix aep m³/TTC	3,1815 €	3,3282 €	3,6827 €	3,8937 €
Ecart tarification m ³ /TTC /2019 Base 120 m ³	0,5922 €	0,4455 €	0,4612 €	0,4369 €

Tarification hors assainissement